

Conditions générales de vente de prestations de service entre professionnel et consommateur

Préambule aux conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par :

l'entreprise Eugénie DOUCHEZ, ci-après désignée par les termes « Le Prestataire », « Le Prestataire de services », « Le Vendeur »

identifiée sous le numéro siret 89294194900018

dont le siège social est situé à 9, Avenue Jen Jaurès, 84570 Villes-sur-Auzon et exerçant 9, Avenue Jean Jaurès, 84570 Villes-sur-Auzon.

Courriel : contact@eugeniedouchez.fr

Téléphone: 06 31 93 56 11

Site Internet: <https://eugeniedouchez.fr>

Article 1 - Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux prestations de services suivantes :

- Soins énergétiques, consultations en guidance et médiumnité.

Mme Eugénie DOUCHEZ se réserve le droit de refuser toute prestation qui n'entrerait pas dans le cadre des formations qu'elle a reçues et validées par ses certifications ou attestations de formation présentielle qu'elle tient, sur demande, à la disposition du client.

Les différentes techniques proposées et pratiquées n'ont aucune visée médicale et ne sont assimilables ni aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique et au décret n°96-879 du 8 octobre 1996. Elles sont considérées comme complémentaires et ne se substituent en aucun cas au Champ médical réservé aux professions de Santé.

Elles s'inscrivent dans une démarche complémentaire et personnelle de travail sur soi de toute personne qui consulte.

L'utilisation par Mme Eugénie DOUCHEZ des termes « soins », « soins énergétiques », « consultations » ou « patient » n'est pas pensée dans une dimension médicale, mais dans une approche holistique/ énergétique et de prise en compte de la personne qui sollicite son accompagnement : sa pratique consiste à prendre soin de l'autre en l'accompagnant vers un réalignement de ses corps et de son esprit. Ses nombreux soins réalisés ont permis de constater des apaisements nombreux, du mieux-être chez la personne accompagnée. C'est dans l'unique but d'apporter ce soutien qu'elle réalise ces consultations. La prestataire travaille toujours de concert avec la médecine traditionnelle et n'encourage jamais à s'y substituer. Elle se propose comme une approche complémentaire d'accompagnement, en lien direct avec les professionnels de santé accompagnants s'ils le souhaitent, sinon sans jamais contredire leurs expertises ou préconisations.

- Naturopathie.

Les consultations et suivis d'accompagnement en Naturopathie, proposés par Madame Eugénie DOUCHEZ ne sont pas voués à remplacer une prise en charge médicale. Ils n'ont aucune visée médicale ni thérapeutique, et ne sont pas assimilables aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique. Les conseils et recommandations donnés par Madame Eugénie DOUCHEZ ne remplacent en aucun cas un avis médical. Un avis médical est recommandé avant toute consultation.

Madame Eugénie DOUCHEZ ne donnera jamais de diagnostic, ne demandera jamais l'arrêt d'un traitement médical (ces actes étant réservés aux médecins) et ne pourra pas être tenue responsable des décisions du client. La Naturopathie est une approche complémentaire qui ne remplace en aucun cas la médecine allopathique. Madame Eugénie DOUCHEZ demande expressément à son client de se référer à son médecin traitant en cas de modification ou d'interruption de son traitement médical. De la même façon, il est impératif de consulter son médecin traitant en cas de problème de santé afin qu'il puisse poser un diagnostic et effectuer des examens si nécessaires.

Madame Eugénie DOUCHEZ décline toutes responsabilités quant aux possibles mauvais suivis de conseils, mauvaises interprétations, interactions et conséquences des conseils donnés.

De la même façon, Madame Eugénie DOUCHEZ ne sera pas tenue responsable du fait que les conseils personnalisés et recommandations

donnés ne sont pas efficaces. Toute personne réagissant différemment, aucune garantie ne peut être donnée quant aux résultats.

Ces conditions générales de vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande ou à l'achat immédiat par le vendeur. Soit :

- à la prise de RDV d'une date de réalisation d'une prestation, définie entre le prestataire et le client (par téléphone, mail ou directement via le site Internet <https://eugeniedouchez.fr>),

Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente sur le site <https://eugeniedouchez.fr> et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande par sa prise de RDV pour une prestation.

Article 2 - Informations précontractuelles

2.1 Préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées à l'acheteur, qui reconnaît les avoir reçues.

2.2 Sont transmises à l'acheteur, sur le site <https://eugeniedouchez.fr>, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du bien ou du service ;
- le prix du bien ou du service ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le prestataire s'engage à exécuter le service, quel que soit son prix ;
- les informations relatives à l'identité du prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, celles relatives

aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et autres conditions contractuelles.

2.3 Le prestataire communique à l'acheteur les informations suivantes sur le site <https://eugeniedouchez.fr>

- son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par le professionnel pour le traitement des réclamations ;
- en cas de vente, l'existence et les modalités d'exercice de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-1 et suivants du code de la consommation, de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et s. du code civil, ainsi que, le cas échéant, de la garantie commerciale et du service après-vente respectivement visés aux articles L. 217-15 et L. 217-17 du code de la consommation ;
- la durée du contrat, lorsqu'il est conclu à durée déterminée, ou les conditions de sa résiliation en cas de contrat à durée indéterminée.

2.4 Le prestataire de services indique, en ce qui concerne le contenu numérique :

- toute interopérabilité pertinente de ce contenu avec certains matériels ou logiciels dont le professionnel a ou devrait raisonnablement avoir connaissance.

2.5 Concernant une prestation de services, le prestataire fournit les informations supplémentaires suivantes avant la conclusion du contrat ou, en l'absence de contrat écrit, avant l'exécution de la prestation :

- les informations relatives à ses coordonnées, à son activité de prestation de services et aux autres conditions contractuelles.

2.6 Le prestataire de services doit communiquer à l'acheteur, ou mettre à sa disposition, les informations suivantes :

- statut et forme juridique, coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec lui ;

- le cas échéant, le numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ;
- pour les activités soumises à un régime d'autorisation, le nom et l'adresse de l'autorité l'ayant délivrée ;
- pour le prestataire assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée et identifié par un numéro individuel en application de l'article 286 ter du code général des impôts, son numéro individuel d'identification ;
- pour le prestataire membre d'une profession réglementée, son titre professionnel, l'État membre de l'UE dans lequel il a été octroyé ainsi que le nom de l'ordre ou de l'organisme professionnel auprès duquel il est inscrit ;
- les conditions générales s'il en utilise ;
- l'éventuelle garantie financière ou assurance de responsabilité professionnelle souscrite par lui, les coordonnées de l'assureur ou du garant ainsi que la couverture géographique du contrat ou de l'engagement.

2.7 Les informations suivantes peuvent être communiquées à la demande :

- en ce qui concerne les professions réglementées, une référence aux règles professionnelles applicables dans l'État membre de l'UE sur le territoire duquel ce professionnel est établi et aux moyens d'y avoir accès ;
- des informations sur leurs activités pluridisciplinaires et leurs partenariats directement liés au service concerné et sur les mesures prises pour éviter les conflits d'intérêts ; ces informations doivent figurer dans tout document d'information dans lequel le prestataire présente de manière détaillée ses services ;
- les éventuels codes de conduite auxquels est soumis le prestataire, l'adresse électronique à laquelle ces codes peuvent être consultés ainsi que les versions linguistiques disponibles ;
- les informations sur les conditions de recours à des moyens extrajudiciaires de règlement des litiges, lorsque ces moyens sont prévus par un code de conduite, un organisme professionnel ou toute autre instance ;
- lorsque le prix n'est pas déterminé au préalable par le prestataire pour un type de service donné, le prix du service ou, lorsqu'un prix exact ne peut pas être indiqué, la méthode de calcul permettant au destinataire de vérifier ce dernier, ou un devis suffisamment détaillé.

Article 3 - Commande

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les prestations figurant sur les tarifs du vendeur, et accepté par lui, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

Toute commande, pour être valable, doit être établie par téléphone ou mail directement auprès du vendeur ou via son site <https://eugeniedouchez.fr>.

Toute commande parvenue au vendeur est réputée ferme et définitive.

Elle entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des produits commandés.

Article 4 - Devis

Pour les services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'un devis par le prestataire et envoi à l'acheteur de la confirmation de l'acceptation de la commande.

Les devis établis par le prestataire en faveur des entreprises ont une durée de validité de 15 jours.

Article 5 - Exécution de la prestation et résolution du contrat

Pour les prestations de soins, la prestataire s'engage à mettre en œuvre les pratiques énergétiques qu'elle maîtrise et qui lui semblent les plus adaptées aux besoins qu'elle ressent chez son client, pour la durée choisie par le client lors de sa réservation de la prestation.

La prestataire explique les pratiques réalisées durant la consultation au client, par mail ou téléphone dans le cadre des soins à distance, ou de vive voix pour les soins en face à face.

Toutes les consultations (pour les soins en face à face ou à distance, pour les consultations en guidance à distance, ou pour les consultations mixtes à distance), sont fixées à une date et heure convenant à la professionnelle et au client. La prise de rendez-vous peut être faite auprès de Mme Eugénie DOUCHEZ aux coordonnées téléphoniques suivantes : 06 31 93 56 11, par

échange mails sur contact@eugeniedouchez.fr ou via le site Internet <https://eugeniedouchez.fr>

Pour les soins en face à face, le client se rendra au cabinet de la prestataire par ses propres moyens à l'heure convenue pour la réalisation de la prestation. A titre exceptionnel et uniquement pour les personnes en incapacité de se déplacer vivant à moins de 15 min du cabinet et ne souhaitant pas de soin à distance, la professionnelle pourra proposer de réaliser la prestation sur leur lieu de vie, sans surcoût de frais kilométriques, une majoration de 10 euros sera demandée à partir d'une distance de 10 km de distance du cabinet.

Les prestations pour les soins à distance sont également fixées à un jour et heure précise définis entre la professionnelle et le client malgré qu'ils ne soient pas tous en présentiel, afin de permettre au client de pouvoir être attentif à ses ressentis corporels durant le soin s'il le désire. La prestataire s'engage à réaliser la consultation avec le même professionnalisme que si le client était en sa présence.

Plusieurs formules sont possibles pour cette prestation :

- sur photo uniquement et sans contact visuel ou audio durant les pratiques de soin. La professionnelle informe le client du début et de la fin du soin par SMS. Un appel téléphonique avant le début des pratiques peut également avoir lieu, sur demande du client, à l'heure de début de la consultation. La Prestataire envoie un mail au client suite au soin s'il en est d'accord avec des informations sur les méthodes employées et éléments travaillés durant le soin.
- avec un contact audio (par téléphone) ou visuel (en visioconférence via les plateformes Zoom, Skype, WhatsApp ou Telegram) et des échanges interactifs durant le temps de soin. Aucun compte rendu écrit n'est alors rédigé, les informations ayant été transmises en direct. Un enregistrement vidéo et audio de la consultation est possible par le client s'il souhaite conserver une trace des éléments échangés durant la consultation.

Le choix du format de consultation est décidé par le client, au moment de sa réservation.

Les bénéfices du soin ressentis sont très variables selon les individus et imprévisibles à l'avance. De ce fait, le client ne peut reprocher à la prestataire d'effets insuffisants ou inadaptés à ses attentes.

Les consultations en guidance à distance sont aussi fixées à un jour et heure précise, définis entre la professionnelle et le client malgré qu'il ne soit pas en présentiel. La prestataire s'engage à réaliser la consultation avec le même professionnalisme que si le client était en sa présence. Un appel téléphonique avant le début de la canalisation peut avoir lieu, sur demande du client, à l'heure de début de la consultation. Le cas échéant, la professionnelle informe à minima le client du début de la consultation par SMS, voir de la fin de celle-ci. Elle envoie ensuite un mail au client dans lequel elle lui transmet par écrit ou audio (selon le choix du client) le détail de la canalisation reçue.

Les plages horaires proposées pour la réalisation des soins en face à face ou à distance, pour les consultations en guidance à distance, ou pour les consultations mixtes à distance sont du lundi au vendredi de 10h à 18h.

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, l'exécution de la prestation s'effectuera :

- Au Cabinet de la professionnelle (9, Avenue Jean Jaurès, 84570 Villes-sur-Auzon) pour la réalisation de soins en face à face,
- Au domicile du client à titre exceptionnel et seulement pour les clients en incapacité de se déplacer vivant à moins de 15 min du cabinet et ne souhaitant pas de soin à distance pour la réalisation d'un soin en face à face,
- Sur photo depuis le lieu de pratique choisi par la prestataire pour une prestation à distance
- Dans une salle prévue à cet effet.
- à la date du rendez-vous fixé par la prestataire et le client.

L'exécution de la prestation dans le cadre des prestations, en cas de commande ferme et définitive, sera réalisée aux heures et jours disponibles choisis par le client lors de sa réservation. En cas de soucis de santé ou personnel important, la professionnelle peut exceptionnellement demander le report du RDV sous un délai de 15 jours maximum après la 1ère date convenue. Le client pourra refuser et ne pas solliciter de nouvelle date : aucun frais ne sera alors exigible à aucune des deux parties. Le client peut quant à lui annuler le RDV sans frais engagé : jusqu'à l'heure de la consultation pour les prestations en présentiel, ou avant le début de la consultation pour les soins à distance (toute consultation à distance débutée sera terminée et donc non remboursée). Par respect pour le travail de la professionnelle, une information la plus anticipée possible d'une demande de

report ou d'annulation est toutefois demandée au client, afin que la professionnelle puisse s'organiser en fonction, et accepter d'autres clients en remplacement.

A défaut d'indication ou d'accord quant à la date d'exécution, la Prestataire exécute la prestation sans retard injustifié et au plus tard le jour de rendez-vous fixé par la prestataire et le client après la conclusion du contrat.

En cas de manquement de la Prestataire à son obligation d'exécution à la date ou à l'expiration du délai prévu ci-dessus, ou, à défaut, au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat, le Client peut résoudre le contrat, dans les conditions des articles L. 216-2, L. 216-3 et L. 216-4 du code de la consommation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, la professionnelle de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, cette dernière ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par la professionnelle de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins qu'elle ne se soit exécutée entre-temps.

Néanmoins, le Client peut immédiatement résoudre le contrat lorsque la professionnelle refuse de fournir le service ou lorsqu'elle n'exécute pas son obligation de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour le Client une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Les frais et les risques liés à cette opération sont à la charge exclusive de la prestataire.

Article 6 – droit de réserve

Madame Eugénie DOUCHEZ se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute exécution d'une réservation / commande, quels que soient sa nature et son niveau d'exécution, en cas de défaut de paiement ou de litige de paiement. La réservation / commande sera automatiquement annulée.

Madame Eugénie DOUCHEZ se réserve le droit de refuser d'effectuer une autre consultation avec un client/la cliente avec qui il y aurait eu un défaut de

paiement ou un client/cliente ayant déjà demandé un remboursement d'une précédente consultation.

Madame Eugénie DOUCHEZ se réserve également le droit de refuser d'effectuer une consultation si elle estime que le motif de consultation n'est pas dans son domaine de compétences ou si le comportement du client/cliente n'est pas adapté au bon déroulement de la prestation.

Article 7 - Délai de rétractation et remboursement

La professionnelle doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle elle est informée de la décision du consommateur de se rétracter (Code de la consommation, art. L. 221-24).

Dans le cas d'une annulation par le client d'une Prestation à distance déjà encaissée par la prestataire, le client en sera remboursé en totalité par la prestataire sous 14 jours par virement bancaire, ou chèque pour les paiements réalisés en espèces/ chèque ou virement, par PayPal pour les règlements clients réalisés par CB via PayPal ou compte PayPal, par Stripe pour les règlements CB réalisés en ligne sur le site <https://eugenedouchez.fr> via ce mode de paiement. Le client a également la possibilité de reporter la date de Prestation sur un autre créneau s'il le souhaite.

Conformément à l'article L. 242-4 du code de la consommation, lorsque le professionnel n'a pas remboursé les sommes versées par le consommateur, les sommes dues sont, de plein droit, majorées :

- du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard 10 jours après l'expiration du délai de 14 jours énoncé ci-dessus,
- de 5 % si le retard est compris entre 10 et 20 jours,
- de 10 % si le retard est compris entre 20 et 30 jours,
- de 20 % si le retard est compris entre 30 et 60 jours,
- de 50 % entre 60 et 90 jours,
- et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

Article 8 - Annulation de la commande

Si le client souhaite annuler une Prestation en présentiel réservée, il peut le faire jusqu'au dernier moment en prévenant Eugénie DOUCHEZ de son souhait par téléphone au 06 31 93 56 11. Aucun paiement n'étant déjà effectué, la vente sera réputée annulée. Aucune compensation financière ne sera demandée par la prestataire. Le respect de son travail étant tout de même attendu, prévenir au plus tôt sera bienvenu.

Pour les Prestations à distance, le client peut annuler le RDV avant l'heure de réalisation de la consultation sans frais, en prévenant la prestataire de son souhait par téléphone au 06 31 93 56 11.

Sans information de souhait d'annulation avant l'heure de RDV convenue, la prestation sera réalisée et toute consultation commencée sera terminée et donc à régler en totalité par le client.

Article 9 - Prix

Les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des prestations effectuées sont ceux figurant sur le site Internet de la prestataire (<https://eugenedouchez.fr>) au jour de la réservation. Ils sont aussi affichés dans son cabinet d'exercice.

Les honoraires de Mme Eugénie DOUCHEZ sont également disponibles sur simple demande du client.

La prestataire se réserve le droit d'accorder des réductions tarifaires aux personnes en difficultés financières qui la sollicitent, dans le but de rendre accessible à tous un mieux-être. Seule la prestataire peut décider de les accorder ou non selon son évaluation subjective de la situation.

Les honoraires sont exprimés en monnaie légale et stipulés à payer (non assujettis à la TVA selon l'article 293B du Code général des impôts).

Les honoraires des prestations proposées ne sont pas conventionnés et ne sont pas pris en charge par la Sécurité Sociale.

Article 10 - Paiement

Le paiement se fera :

- A la fin de la prestation, pour les Prestations en présentiel au cabinet : par terminal CB, espèces ou chèque.
- Avant la réalisation d'une Prestation à distance : par CB sécurisée, PayPal, virement bancaire ou chèque. La prestataire devra en disposer au plus tard le jour de la réalisation de la prestation (sur son compte bancaire professionnel, ou en sa possession pour les chèques).

Les règlements par chèque bancaire se font à l'ordre de Eugénie DOUCHEZ exclusivement. Leur encaissement est effectué à réception du chèque.

Dans le cas des règlements par virement bancaire, Eugénie DOUCHEZ transmettra ses références bancaires au client dès son inscription et elle les indiquera également sur sa facture pour lui permettre d'effectuer le règlement.

De manière générale, toute facture non réglée à son échéance portera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard au taux de l'intérêt légal en vigueur à compter de l'échéance.

Les paiements effectués par l'acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le prestataire.

Les sommes versées d'avance portent intérêt au taux légal à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter du versement jusqu'à l'exécution de la prestation, sans préjudice de l'obligation d'exécuter la prestation.

Les intérêts sont déduits du solde à verser au moment de la livraison du bien mobilier ou de l'exécution de la prestation de services.

Une facture sera établie et remise à l'acheteur avant le paiement de la prestation, conformément à la loi en vigueur. L'acheteur sera libre de l'accepter ou de la refuser

Article 11 - Garanties - Généralités

Mme Eugénie DOUCHEZ, demeurant 9, Avenue Jean Jaurès, 84570 Villes-sur-Auzon, est garante de la conformité des prestations au contrat, permettant à l'acheteur de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil.

Cette garantie couvre les défauts de conformité ou vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés dans les conditions et selon les modalités définies en annexe aux présentes conditions générales de vente.

L'acheteur doit faire connaître au prestataire, les vices et/ou défauts de conformité dans un délai maximum de 15 jours à compter de la fourniture des services.

Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à remboursement dans un délai d'un mois maximum.

La garantie du prestataire est limitée au remboursement des services effectivement payés par l'acheteur et le prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure.

Article 12 - Incapacité de travail

En cas d'incapacité physique temporaire, par suite de maladie ou d'accident de Mme Eugénie DOUCHEZ, le prestataire se réserve le droit de replanifier de nouvelles dates d'interventions en concertation avec le(s) client(s) sans qu'il ne puisse être exigé par ce dernier de versement d'indemnité. Le client est par contre libre d'annuler sa commande.

En cas d'incapacité physique permanente du prestataire, tout type de contrat ou d'engagement avec les clients du prestataire seront résiliés de plein droit sans qu'il ne puisse être réclamé au prestataire une indemnité compensatrice. En cas d'acomptes perçus, les sommes seront remboursées au client dans un délai maximum de quinze jours suivant la date de résiliation du contrat ou de l'engagement.

Article 13 - Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis aux Clients demeurent la propriété exclusive de Mme Eugénie DOUCHEZ, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Les clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du Prestataire et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Article 14 - Juridiction compétente

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Prestataire et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Pour la définition de la juridiction compétente, le vendeur élit domicile 9, Avenue Jean Jaurès, 84570 Villes-sur-Auzon.

Article 15 - Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 16 - Médiation

L'acheteur peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

En cas de contestation, les coordonnées du médiateur auquel le consommateur peut s'adresser sont les suivantes : CNPM Médiation Consommation, 27 avenue de la Libération, 42400 SAINT CHAMOND – <https://cnpm-mediation-consommation.eu>

